

AGRONOMIE

Le Sytec, fabricant de compost : de déchets à un produit valorisé

De déchets verts et de boues de station d'épuration, le Sytec produit un compost vendu à prix attractif. Pour la valorisation de ce qui ne peut plus ni s'épandre ni se brûler.



Le criblage permet d'extraire les dernières impuretés et de proposer un produit homogène.

Deux paramètres ont porté à la création de la plate-forme de production de co-compost du Sytec : les interdictions d'éco-buage des déchets verts et d'épandage des boues de stations d'épuration. Spécialiste du traitement des déchets sur l'Est-Cantal, le syndicat s'est positionné pour valoriser ces deux éléments en un compost normé. Ce produit est destiné principalement aux agriculteurs mais également aux horticulteurs, paysagistes et collectivités des territoires couverts par le syndicat à savoir pays Gentiaine, Hautes Terres communauté et Saint-Flour communauté et, de manière anecdotique, sur les secteurs périphériques de la Haute-Loire et du Nord-Lozère. Certains se sont posés la question de la qualité de ce produit tant sur sa composition que sa qualité agronomique pour les sols.

En 2024, la plate-forme de production située aux Cramades, proche de Saint-Flour, a valorisé 1 800 tonnes de compost à partir de 1 150 tonnes de boues de station d'épuration et 4 800 tonnes de déchets verts collectés par apports volontaires des particuliers et des collectivités. "Sans une valorisation, tout cela finirait à l'enfouissement à 65 €/t de TGAP (taxe générale des activités polluantes), signale Jean-Yves Teyssier, responsable Environnement au Sytec. Nous valorisons le co-compost vendu à 15 € la tonne livrée. En plus, nous livrons directement sur les parcelles que souhaitent les agriculteurs."

Boues activées

Le co-compost se nourrit d'un mélange de quatre cinquièmes de déchets verts. Collectés sur le territoire, ils sont d'abord broyés pour les rendre homogènes. Malheureusement, les agents doivent parfois retirer les indésirables comme des pneus, des sacs déposés dans les bennes. Une fois réduits, ils sont mélangés à un cinquième de boues de station d'épuration. Seules sont incorporées des boues activées

(utilisation de bactéries pour détruire biologiquement les déchets organiques avant décarbonisation, aération et filtrage). "Les deux matières premières, déchets verts et boues, sont tracées pour connaître l'origine et la composition et assurer une traçabilité des lots. Le produit fini répond à la réglementation par la norme NFU-44095. Cela offre une garantie pour l'utilisation en agriculture."

Sous hangar fermé avec aération forcée, une première phase de fermentation permet la dégradation des agents pathogènes grâce à une montée en température à 70 degrés. Une seconde phase permet de stabiliser le produit et de le ramener à une température ambiante. Il est ensuite criblé pour éliminer certains bois grossiers et les derniers indésirables afin d'obtenir un produit fin.

Analyses

La première analyse doit prouver l'innocuité du produit qui, dès lors, ne sera plus considéré comme un déchet. Avant sa commercialisation, le produit est soumis à analyse trimestrielle. La livraison est accompagnée d'une étiquette de marquage sur la valeur agronomique du compost.

Depuis trois ans, Matthieu Hubert, éleveur à Cézens, fait appel au Sytec pour l'achat de compost. "Je vois un intérêt économique pour abonder des terres situées sur la commune d'Oradour, excentrées de mon exploitation. Le prix du produit livré sur place est très attractif et je sous-traite également l'épandage. Le compost est parfait sur ces terres sablonneuses en prairies naturelles et en culture de céréales pour apporter de la matière organique, du phosphate et de la potasse."

Sur Chaudes-Aigues, le Gaec Atger est un client régulier depuis cinq ans. "Les voisins nous en ont parlé, introduit Julien Atger, associé avec son père. C'est un bon produit, peu cher, avantageux pour l'implantation des prairies et des céréales. Nous manquons de fumure sur l'exploitation alors, il s'agit d'un bon apport notamment en matières organiques et qui est peu acide."

B. PARRET

Renseignements : 06 01 61 12 58.

Deux périodes de commercialisation : mars-avril et septembre-octobre.

CONSEILS

Riche et sans odeur

Conseiller spécialisé en agronomie à la chambre d'agriculture du Cantal, Christophe Chabalié avance plusieurs avantages dans l'utilisation du compost. "Le compost est un produit évolué et stable, davantage qu'un lisier ou un fumier. Il permet une fertilisation des prairies ou des cultures avec de la potasse et du phosphate relativement concentrés selon les analyses. Pour l'azote, c'est plus long à mesurer car cela demande la décomposition de la matière organique. L'intérêt agronomique est au rendez-vous pour nourrir les plantes.

Valeurs agronomiques

Ces valeurs importantes permettent de réduire de moitié les volumes à l'hectare. Ceci est à ramener à la charge mécanique avec moins de voyages et donc des économies à la clé. L'avantage est encore plus important pour des parcelles éloignées par exemple.

Il n'y a pas d'odeur avec, là aussi, un avantage pour travailler près des habitations et optimiser les périmètres d'épandage. Le produit est normé, et les analyses démontrent qu'il entre parfaitement dans la réglementation."